



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2022



Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-deux le 08 février
Présents : 7 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
date de convocation du Conseil municipal : le 03/02/2022

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Éric HERVÉ - Jean-Michel LABROUSSE - Laurence NINNIN
Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Nicole HULOT

ABSENTS : Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Laurence NINNIN
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN
Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Johannès VAN STRIEN
Romain DELTIEL

Secrétaire de séance : Jean-Michel LABROUSSE
Début de séance 20h00

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Devis pour fourniture et pose de fourreaux pour éclairage public
- Devis pour équipement de l'horodateur du stade de football

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Ouverture de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir régler des factures sur la section d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire de faire une ouverture de crédits en dépenses d'investissement de la façon suivante :

2152 (installation de voirie) 525,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette ouverture de crédits d'un montant de 525,60 €.

2 Devis diagnostic amiante :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société Aquedim pour la réalisation du diagnostic amiante de la mairie, des trois logements au-dessus de la mairie, de l'école maternelle et du château qui s'élève à 985,00 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » et 1 voix « contre » accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

3 – Signalétique :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'Association au Fil du Temps pour la reprise des sentiers du village en panneau. Remise à jour de la charte graphique et création d'un nouveau plan de visite. Ce devis s'élève à 9 600,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » et 1 voix « contre » accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

4 – Demande de subvention de l'association Point-Org BRIKABRAK :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Point-Org BRIKABRAK programme des spectacles tout au long de l'année en milieu rural afin d'être au plus près du public. Elle intervient dans les écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de L'Homme. Elle sollicite une subvention d'un montant de 300,00 €. En 2021, la commune a versé à cette association une subvention d'un montant de 100,00 €. Monsieur le Maire propose pour cette année d'augmenter le montant de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

2 « voix » refuse que la commune verse une subvention pour cette année.

1 « voix » propose que la commune attribue 100,00 € comme les années passées.

4 « voix » propose que la commune attribue 150,00 €

3 « voix » propose que la commune attribue 200,00 €

La commune attribuera à l'association Point-Org BRIKABRAK une subvention d'un montant de 150,00€ pour l'année 2022.

5 - Suppression et création de poste :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de supprimer le poste suivant d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 31 mars 2022, au motif d'avancement de grade, et propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2022.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe de 35 heures hebdomadaires au 31 mars 2022
- de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2022.
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

6 – Détermination du taux de ratios :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agent remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 janvier 2022. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants valide ce taux.

7 – Convention de mise à disposition des services de la commune de Limeuil vers le SMDE 24/RDE24 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 09 novembre 2021 Monsieur Éric HERVÉ, conseiller municipal, délégué au SMDE 24 a présenté au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition de services de la commune de LIMEUIL vers le SMDE 24/RDE24. Le but de cette convention est de fixer les modalités d'intervention du personnel municipal sur les ouvrages du RDE 24. Les services techniques de la commune effectueront l'entretien des services d'assainissement et d'eau potable. Le coût de l'unité de fonctionnement se décompose comme suit : Charges du personnel 20,20 €, matériel 20,00 € soit 40,20 €/l'heure. Vu l'avis favorable en date du 21 janvier 2022 du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne, la présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 5 ans. La structure des services mis à disposition peut, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants approuve les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

8 – Notre Village Terre d'Avenir :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que de 2009 à 2019 une Charte de Développement Durable a été signée pour mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'avenir ». Une adhésion est demandée tous les ans par l'Association Notre Village. Etant donné qu'une nouvelle Charte n'a pas été signée, Monsieur le Maire propose de ne plus renouveler l'adhésion à l'Association « Notre Village ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de ne pas renouveler l'adhésion à l'Association « Notre Village ».

9– Devis pour fourniture et pose de fourreaux pour l'éclairage public dans le haut du bourg :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise COLAS qui comprend la fourniture et la pose de fourreaux pour éclairer l'église Sainte Catherine, le clocher, la croix du temple place des Ormeaux et le monument aux morts. Ces travaux pourraient être réalisés en coordination avec l'aménagement des travaux du haut du bourg. Ce devis s'élève à un montant de 9 525,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter l'entreprise COLAS afin qu'elle établisse un nouveau devis pour la fourniture et la pose de fourreaux seulement pour l'éclairage de l'église et du clocher. Ce nouveau devis sera envoyé à chaque conseiller.

10 – Devis pour l'équipement de l'horodateur du parking du stade de football :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société Flowbird pour l'équipement d'un kit Tpal complet à l'horodateur du parking du stade de football d'un montant de 3 508,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix "Pour" et 2 "abstentions" accepte le montant de ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

- Informations diverses :

Monsieur le Maire présente le plan de la modification des travaux au passage du Saut.

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par Mr PESTOURIE de l'ATD 24 pour l'aménagement de la plateforme de la Bourgonie et les accès piétons.

Une demie journée éco-citoyenne sera à prévoir pour le nettoyage du flanc du coteau du château. Une partie a été nettoyée par les employés de l'association du Fil du Temps.

Dans le cadre de l'adressage, les nouvelles adresses seront diffusées dans le courant du mois d'octobre. La pose des panneaux sera effectuée en novembre et décembre.

En raison des travaux dans le haut du Bourg, la communauté des Anglicans va pratiquer le culte de leur religion à l'église de Siorac jusqu'à la fin juin.

Mr le Maire et Mme HULOT Nicole, 2^{ème} Ajointe ont rencontré, à la mairie, deux personnes de la société Camping-Car Park pour l'aménagement d'une aire de camping-cars.

Le département de la Dordogne et la ville de Limeuil sont tous les deux engagés dans le processus de labellisation TERRE DE JEUX PARIS 2024 et dans ce contexte la direction des sports du Conseil Départemental de la Dordogne 24 va mettre en place une caravane olympique pendant les vacances scolaires d'Avril 2022. Dans ce cadre, il souhaiterait faire étape à Limeuil et pouvoir organiser une journée dédiée aux sports olympiques mais aussi aux activités de pleine nature avec les enfants du secteur en âge entre 8 et 11 ans.

Une réunion avec toutes les associations sera organisée courant mars pour l'organisation des diverses manifestations.

La séance est levée à 22h05

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LABROUSSE

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ